

ASSOULISSEMENT DU DISPOSITIF DE CESSION D'ENTREPRISE
Une décision opportune

L'UPA tient à saluer la décision du gouvernement d'assouplir la procédure d'information préalable des salariés avant une cession d'entreprise, dans le cadre du projet de loi Macron.

Le rapport de la députée Fanny Dombre Costes remis aujourd'hui à la secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire Carole Delga va en effet dans le bon sens.

Il préconise notamment de supprimer la sanction de nullité de la cession de l'entreprise en cas de défaut d'information des salariés.

L'UPA invite le gouvernement à faire un pas supplémentaire en supprimant toute forme de sanction, source d'insécurité juridique pour le cédant, et donc contraire à l'objectif de sauvegarde de l'activité.

Au-delà de cette mesure, l'UPA encourage le gouvernement à rechercher tous les moyens d'améliorer et de sécuriser la cession d'entreprise et ainsi de pérenniser les emplois. *

C'est un enjeu majeur, puisque nombre d'artisans et commerçants de proximité partiront en retraite dans les années à venir.

Le Président de l'UPA, Jean-Pierre Crouzet a affirmé : « ***Plutôt que d'imposer des sanctions contreproductives, il faut mettre en place des dispositifs qui faciliteront la reprise et la cession d'entreprise, à commencer par un accès favorisé au financement.*** »

[L'UPA est l'organisation interprofessionnelle représentative de l'artisanat et du commerce de proximité.](#) Elle réunit quatre grandes confédérations qui représentent ces catégories d'entreprises, la CAPEB (bâtiment), la CNAMS (fabrication et services), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), et la CNATP (travaux publics et paysage). Elle fédère plus de 300 métiers de l'artisanat, du commerce alimentaire de proximité et de l'hôtellerie-restauration.

Contacts presse

Jean-Côme Delerue - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.77.64.40.78 - jcdelerue@upa.fr – Internet : www.upa.fr
Philippe Garrachon - Tél : 01.47.63.31.31 - 06.73.19.57.64 - pgarrachon@upa.fr – Internet : www.upa.fr